



SAEML PAVIN-SANCY

Conditions générales de vente à distance des forfaits des remontées mécaniques
Pour les titres de transport vendus par la SAEML Pavin Sancy, utilisables sur les remontées mécaniques du domaine de Super Besse.

Société anonyme d'économie mixte locale (ci-après SAEML PAVIN-SANCY) au capital de 408 420€
N° SIRET : 496 250 077 000 13
N° TVA : FR 63 496 250 077
Siège social : Rond-Point des Pistes - 63610 SUPER BESSE
Meil : vel@pavin-sancy.com
Téléphone : 04-73-79-60-03

Article 1 : Généralités

La validation d'une commande auprès de la SAEML PAVIN-SANCY implique l'adhésion du client aux présentes conditions particulières de vente et aux conditions générales de vente et d'utilisation de titres de transport de remontées mécaniques de la SAEML PAVIN-SANCY.

Les présentes conditions régissent la vente en ligne par la SAEML PAVIN-SANCY de forfaits sur superbesse.sancy.com.

Aucune disposition contraire aux conditions de vente ne saurait être opposée à la SAEML PAVIN-SANCY si elle n'a pas été préalablement et expressément acceptée par la SAEML PAVIN-SANCY.

Si une condition venait à faire défaut, elle serait considérée être régie par les usages en vigueur dans le secteur de la vente à distance dont les sociétés ont leur siège en France.

Ces conditions de vente pourront être modifiées unilatéralement par la SAEML PAVIN-SANCY sans préavis. Les conditions applicables seront celles en vigueur à la date de la commande par l'acheteur.

Article 2 : Support des titres

Les titres vendus via internet sont délivrés sur des cartes mains libres. Cette carte est vendue 2€, elle est rechargeable et non remboursable.

Article 3: Produits proposés

Le forfait est composé d'une carte sur laquelle est enregistré un titre de transport.

La vente en ligne permet au client :

- de recharger un titre de transport sur une carte Mains Libres.
- d'acheter une carte Mains Libres et d'y enregistrer un titre de transport.

Les titres de transport proposés sont une sélection de forfaits pour l'accès aux remontées mécaniques sur le domaine skiable de Super-Besse ou du Mont-Dore, avec ou sans assurance, aux périodes et conditions indiquées sur le site. Le titre de transport est valable sur l'une OU l'autre des 2 stations. Lorsque la liaison est ouverte, l'accès au 2ème domaine est offert. Lorsque la liaison est fermée, le client ne peut prétendre à aucune réduction de tarif ou de remboursement.

Article 4 : Assurance Assure Gliss

Le client peut choisir en option de son forfait la souscription à une assurance journalière Assur'Gliss. Celle-ci est soumise aux conditions de la société Gras savoye Montagne accessible par ce lien : www.assuranceski.com

Le client devra éditer un reçu rappelant les caractéristiques du produit acheté qu'il est indispensable de présenter en cas d'accident pour les forfaits avec assurance.

Cette assurance n'est pas proposée sur les forfaits saison.

Article 5 : Tarifs

Les prix indiqués sur le site internet sont des prix TTC en euros tenant compte du taux de TVA en vigueur au jour de la commande.

Les tarifs indiqués pour les forfaits ne comprennent pas les frais de port éventuels, lesquels sont également à la charge du client et indiqués sur le site.

La SAEML PAVIN-SANCY se réserve le droit de modifier ses tarifs à tout moment sans préavis.

Les tarifs indiqués sur le site sont les tarifs standards. **Les réductions ponctuellement appliquées aux caisses des remontées mécaniques ne sont pas répercutées sur le site et aucun dédommagement même partiel ne sera consenti en cas de réductions en caisse.** Il appartient au client de prévoir ses achats, aucun remboursement même partiel ne sera consenti en fonction de l'enneigement (sauf fermeture complète de l'ensemble des remontées mécaniques).

Les produits commandés demeurent la propriété de la SAEML PAVIN-SANCY jusqu'au paiement intégral du prix.

Article 6 : Modalités de paiement

Le prix est exigible à la commande et les paiements sont effectués par carte bancaire (CB, Visa, Mastercard) via un paiement sécurisé Crédit Agricole avec 3D Secure qui garantit la confidentialité des règlements.

A aucun moment l'exploitant n'a connaissance des numéros que le client doit fournir. L'exploitant est seulement avisé par l'établissement bancaire qu'un virement correspondant au montant de la commande a été effectué sur son compte.

Article 7 : Paiement sécurisé

Le paiement sécurisé par carte bancaire est effectué par le Crédit Agricole Centre France via E-Transaction le serveur de paiement sécurisé "on line" du Crédit Agricole Centre France. Le paiement est effectué en TPE virtuel à paiement immédiat. Les commandes de produits SAEML PAVIN-SANCY payés par carte bancaire seront confirmées une fois qu'elles ont fait l'objet d'un accord de la part de l'organisme bancaire.

Le refus de l'autorisation de débit du compte bancaire du client par sa banque entraîne de ce fait l'annulation du processus de commande.

Article 8 : Validation de commande

Toute commande vaut acceptation des tarifs et description des services.

Les données enregistrées par la SAEML PAVIN-SANCY et par le système de paiement E-Transaction constituent la preuve de l'ensemble des transactions passées entre la SAEML PAVIN-SANCY et les clients.

Toute commande n'est définitivement confirmée et n'engage la SAEML PAVIN-SANCY qu'à réception de l'e-mail confirmant que la commande a été prise en compte.

Article 9 - Commande et exécution de la commande

Après avoir satisfait à l'ensemble des requêtes sollicitées par le site de la part de l'acheteur en ligne pour établir le bon de commande de forfaits, le client valide sa commande lorsqu'il active le lien « Confirmez votre commande » en bas de la page. Il accepte alors de manière définitive et irrévocable le processus de commande ainsi que les présentes conditions de vente, propres aux achats de forfaits en ligne.

1°) Première commande (Le client ne dispose pas d'un support mains libres portant un numéro « WTP » du Sancy)

Envoi à domicile - Si le client a sélectionné l'option "envoi à domicile", la vente en ligne de forfaits datés est possible jusqu'à dix jours avant la date de premier jour de ski indiqué lors de la commande. Les frais de port sont à la charge du client, comme indiqué lors de la commande.

Pour les forfaits non datés La SAEML Pavin-Sancy s'engage à effectuer l'envoi des titres dans un délai de 7 (sept) jours à partir de la date de la commande.

Retrait sur place - Si le client a sélectionné l'option "retrait sur place", le client devra obligatoirement retirer ses forfaits au point de retrait choisi lors de la commande. Pour cela il devra avoir soit en papier, soit sur son téléphone portable le QR CODE contenu dans sa confirmation de commande. En effet celui-ci lui permettra de retirer ses forfaits auprès d'un des 3 distributeurs de la station.

2°) Rechargement - Le client dispose déjà d'une carte « mains libres » indiquant un numéro WTP du Sancy

Il peut alors recharger lui même le forfait désiré à l'aide du numéro WTP qu'il saisira en s'identifiant.

Le rechargement devra s'effectuer au moins 5 minutes avant son premier passage à une borne de contrôle. Le client devra fournir la confirmation de commande, rappelant les caractéristiques du produit acheté, qui est indispensable en cas de contrôle ou d'accident (pour les forfaits avec assurance).

Le jour de l'utilisation du forfait, **le client n'a plus qu'à aller skier**, le rechargement du forfait s'effectuera automatiquement et le forfait sera validé.

A l'issue du processus de commande, la SAEML Pavin-Sancy confirme la commande par un email adressé à l'acheteur dans sa boîte aux lettres électronique.

Les données enregistrées par la SAEML Pavin-Sancy constituent la preuve de la nature, du contenu et de la date de la commande. Celle-ci est archivée par la SAEML Pavin-Sancy. Le client peut accéder à cet archivage en contactant le service Relations Clients.

Article 10 : [Droit de rétractation](#)

En application de l'article L221-18 du Code de la consommation, la vente des titres de transport n'est pas soumise à l'application du droit de rétraction prévu à l'article L221-2 du Code de la consommation en matière de vente à distance.

Article 11 : [Modification / annulation de commande](#)

Une fois la commande du titre confirmée par le client, le titre commandé ne peut être ni remboursé, ni repris, ni échangé. De même, aucune modification ne pourra être apportée à la commande.

Article 12 : [Dédommagement en cas de maladie, accident ou motif personnel](#)

Il ne sera procédé à aucun remboursement des titres de transport pour accident, maladie ou toute autre cause personnelle quelle que soit la durée du forfait. Un service d'assurance peut couvrir ce risque : cf. article 4

Article 13 : [Dédommagement en cas de non ouverture de la station](#)

En cas d'arrêt complet et continu supérieur à une demi-journée de la totalité des installations auxquelles le titre donne accès, le titulaire d'un titre de transport peut se voir proposer un dédommagement du préjudice subi. Le titulaire du forfait pourra bénéficier sur remise des pièces justificatives (justificatif de vente + fiche de demande de dédommagement) à sa convenance, soit d'une prolongation immédiate en journées de ski, soit d'un avoir en journées de ski, soit d'un remboursement de la journée ou demi-journée en question. Le client ne saurait prétendre à une quelconque somme ou prestation excédent le dédommagement subi.

La demande de dédommagement doit impérativement être adressée à la SAEML PAVIN SANCY dans le mois (30 jours) de l'interruption des remontées mécaniques.

Article 14 : [Perte ou vol des forfaits](#)

En cas de perte ou de vol, les forfaits peuvent faire l'objet de la délivrance d'un duplicata sur présentation de l'e-mail de confirmation de commande, mentionnant la référence de la commande, et une pièce d'identité en vigueur, avec **application des frais de traitement de 8€ + 2€ pour le remplacement du support mains libres et d'une journée de carence.**

Les cartes Mains Libres qui ont été perdues ou volées seront bloquées et non remboursables.

Article 15 : [Oubli des forfaits](#)

En cas d'oubli des forfaits reçus à domicile, le client doit en informer la SAEML PAVIN-SANCY, il devra se présenter en caisse internet avec l'e-mail de confirmation de commande, mentionnant la référence de la commande, une pièce d'identité en vigueur, et les pièces nécessaires à l'établissement de sa commande (photo, justificatif...), sa commande sera créditée sur de nouvelles cartes Mains libres. Des frais de traitement seront dus immédiatement par l'acheteur, d'un montant de 8€ par forfait re-crédité + 2€ pour le remplacement du support mains libres. Les cartes Mains Libres qui lui avaient été adressées ou qu'il avait rechargées seront bloquées et non remboursables.

Article 16 : [Contact](#)

Pour toute information, notre service vente en ligne est à votre disposition :
vel@pavin-sancy.com

Article 17 : [Propriété intellectuelle](#)

Tous les éléments du site de la SAEML PAVIN-SANCY superbesse.sancy.com sont et restent la propriété intellectuelle exclusive de la SAEML PAVIN-SANCY. Personne n'est autorisé à reproduire, exploiter, rediffuser ou utiliser à quelque titre que ce soit, même partiellement, des éléments du site. Tout lien simple ou par hypertexte est strictement interdit sans un accord express de la SAEML PAVIN-SANCY.

Article 18: [Responsabilité](#)

La SAEML PAVIN-SANCY n'a pour toutes les étapes d'accès au site, du processus de commande, de la livraison ou des services postérieurs, qu'une obligation de moyens. La responsabilité de la SAEML PAVIN-SANCY ne saurait être engagée pour tout inconvénient ou dommage inhérent à l'utilisation du réseau Internet, notamment une rupture du service, une intrusion extérieure ou la présence de virus informatiques, ou de tout fait qualifié de force majeure, conformément à la jurisprudence. La SAEML PAVIN-SANCY ne saurait être tenue pour responsable de l'inexécution du contrat en cas de force majeure, perturbation ou grève totale ou partielle, notamment des services postaux ou des moyens de transport, en cas d'inondations ou d'incendies.

Article 19 : [Preuve](#)

La fourniture du numéro de carte bancaire et la validation finale de la commande vaudront preuve de l'intégralité de ladite commande conformément aux dispositions de la loi n°2000.230 du 13 mars 2000 et vaudront exigibilité des sommes engagées par la saisie des articles figurant sur le bon de commande.

Article 20 : [Informatique et libertés](#)

Les informations concernant le client, transmises lors de la commande, sont recueillies par la SAEML PAVIN-SANCY, et de l'Office de Tourisme du Massif du Sancy.

Le traitement de données personnelles tirées de la vente sur ce site internet a été régulièrement déclaré auprès de la CNIL. Les informations que les clients communiquent sur ce site permettent à la SAEML PAVIN-SANCY de traiter et d'exécuter les commandes passées sur le site.

Conformément à l'article 34 de la loi n° 78.17 du 6 janvier 1978 "Informatique et Libertés", le client dispose d'un droit d'accès, de modification, de rectification et de suppression des données qui le concernent.

Si le client souhaite exercer son droit en s'adressant par courrier à la SAEML PAVIN-SANCY, service de vente en ligne.

Article 21 : [Règlement des litiges](#)

Le présent contrat est soumis à la loi française. La langue du présent contrat est la langue française. En cas de litige, les parties s'obligent à recourir à une procédure de conciliation préalablement à toute procédure contentieuse. A défaut d'accord, le litige sera soumis au tribunal compétent.

De plus, à défaut de réponse satisfaisante le consommateur a la possibilité de saisir le Médiateur du Tourisme et du Voyage (MTV BP 80303-75823 PARIS CEDEX 17) selon les modalités fixées sur le site www.mtv.travel et ce dans un délai maximal d'un an (1 an) à compter de la réclamation écrite formulée auprès de l'exploitant.